



Genève, le 15 mai 2001

Avis de publication

N° 308-01

Protection des bâtiments de télécommunication contre les incendies, 2001



via ITU Website

Dans un bâtiment de téléphonie, les pertes dues aux dommages provoqués par un incendie affectent non seulement les personnes et les biens matériels directement touchés par le sinistre mais encore toute la population, qui subit l'interruption du service et le manque à gagner qui en découle du point de vue du fournisseur de services. De plus, la quantité de services et d'informations mise à la disposition des clients est si grande à l'heure actuelle que les équipements, les bâtiments, les infrastructures et les installations doivent être protégés contre les sinistres de toute nature et notamment les incendies. Ce manuel traite spécifiquement de la prévention des dommages et de la protection des bâtiments de télécommunication contre les incendies.

Date de publication: Mai 2001

Langue: Français, anglais, espagnol

Format papier: Environ 40 pages – A4 (21 × 29,7 cm)

Format électronique: Word for Windows™ – Adobe Acrobat™ PDF

Numéro d'article:

Français:	19256
Anglais:	19255
Espagnol:	19257

Numéro ISBN:

Français:	92-61-09312-4
Anglais:	92-61-09311-6
Espagnol:	92-61-09313-2

Prix en francs suisses:

Prix catalogue: CHF 28.–

Etats Membres et Membres des Secteurs: –15%

Pays les moins avancés: –80%

Librairie électronique: CHF 28.– (Prix unique)

Protection des bâtiments de télécommunication contre les incendies, 2001

Ce manuel est consacré à la prévention des sinistres et à la protection des bâtiments et installations de télécommunication des dommages dus aux incendies.

Les statistiques mondiales relatives aux pertes occasionnées par des sinistres tels que les séismes, les inondations et d'autres risques de catastrophe montrent que la majorité de ces pertes sont imputables aux conséquences des incendies urbains.

Parmi les autres conséquences importantes, il faut noter que la plus grande partie des entreprises affectées par un incendie majeur disparaissent souvent dans les cinq ans qui suivent un tel sinistre, et cela pour diverses raisons: pertes dues au manque à gagner, coût de renouvellement des équipements, perte de marchés, de documentation ou de potentiel technologique entraînant une paralysie de l'exploitation.

Il convient de souligner qu'une police d'assurance offre apparemment une couverture suffisante du risque d'incendie, alors que dans la pratique les conséquences des destructions sont beaucoup plus graves que les pertes directement subies.

En particulier, dans un bâtiment de télécommunication, les pertes à prendre en compte affectent non seulement les personnes/employés et les biens matériels directement touchés par le sinistre mais aussi le secteur privé et d'affaires, qui subissent l'interruption du service.

Il est essentiel que les équipements continuent à fonctionner après un sinistre. C'est pourquoi les systèmes d'extinction des incendies doivent être conçus de manière stratégique et disposer de données statistiques satisfaisantes en matière d'incendie afin que ces équipements soient à la hauteur en matière d'évolution des matériaux et techniques de lutte contre les incendies.

Afin de réduire les risques de dommages par l'adoption de critères de conception appropriés pour les câbles, fils et installations, les sujets suivants sont traités dans ce manuel:

- 1) mesures de précaution à prendre pour des installations intérieures et extérieures;
- 2) mode de conception des bâtiments et caractéristiques de construction;
- 3) propriétés des matériaux d'isolation utilisés pour le câblage et l'installation d'autres éléments de réseau;
- 4) systèmes de protection passifs;
- 5) systèmes de détection des incendies: signalisation et alarmes, surveillance et commande;
- 6) systèmes de lutte contre les incendies.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

■ Prix

Les prix annoncés dans les Avis de publication, y compris ceux dans le Catalogue des publications, les Listes des Recommandations UIT-T et UIT-R (distribués gratuitement et affichés sur le site Web de l'UIT à l'adresse suivante: **www.itu.int/publications**) sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis.

Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. La réduction accordée aux Administrations des pays les moins avancés est de 80% du prix catalogue des publications de l'UIT. Les bibliothèques et établissements d'enseignement bénéficient également de cette réduction (pour les abonnements en ligne et les publications sur CD-ROM seulement). Veuillez noter que le prix minimum facturé pour une publication achetée à la Librairie électronique est de vingt francs suisses (CHF 20.–) et qu'il n'y a pas de réduction sur ce service.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit: American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa;
- b) par virement bancaire à l'UBS SA, Genève, sur le compte de l'UIT Genève, n° 240-C8765565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT: UIT Genève, n° 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

Le paiement s'effectuera normalement en francs suisses (CHF). On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

Pour un traitement rapide de vos commandes, nous vous invitons soit à effectuer un prépaiement par carte de crédit, soit à profiter de notre nouveau service en ouvrant un compte de dépôts UIT.

■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), EMS, Federal Express, TNT ou valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT. L'UIT **n'est pas responsable** des problèmes de transport tels que délai, perte ou détérioration.

■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.–) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables pour les publications électroniques (CD-ROM et en ligne), sous réserve des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les Accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.
Veuillez les envoyer par téléfax ou par courrier électronique.**

Protection des bâtiments de télécommunication contre les incendies, 2001

Adresse de facturation (en majuscules)					
Nom de la société ou de l'organisme					
Division / Département			Nom de la personne à contacter		
Rue / Case postale					
Ville			Code postal		
Pays					
Numéro de téléphone		Numéro de télex		Courrier électronique	

Bon de commande

Mode d'expédition préféré	Adresse d'expédition (si différente de celle indiquée ci-dessus)
☐ ordinaire (gratuit) ☐ ordinaire recommandé ☐ par avion ☐ par avion recommandé ☐ EMS (numéro de compte) ☐ TNT (numéro de compte) ☐ Federal Express (numéro de compte)	Ville, code postal Pays

Mode de paiement	
☐ Chèque ou mandat de _____ francs suisses ci-joint ☐ Veuillez débiter de _____ francs suisses ma carte de crédit	☐ Virement bancaire de _____ francs suisses sur l'UBS SA à Genève ☐ American Express ☐ Eurocard / Mastercard ☐ Visa
N° de la carte	Date d'expiration Nom du titulaire _____

Veillez me faire parvenir					
Numéro d'article	Titre de la publication	Code de langue	Prix unitaire	Quantité	Total CHF

Je confirme cette commande	
Référence de votre commande _____	Nom du signataire _____
Date _____	Signature _____

Prière de signer et de renvoyer ce bon à l'adresse suivante:

UIT
Division des ventes et du marketing
Place des Nations
CH-1211 Genève 20 – Suisse

Téléfax: +41 22 730 51 94
E-mail: sales@itu.int